

Sainte Marie, le 29 mai 2017

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 24 mai 2017**

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 24 mai 2017 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

**Etaient présents :** RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald - BIRINGER Frédéric - EMONIN Claire - GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard - PARROD Olivier.

**Etaient absentes excusées :** BRESSON Béatrice - GLAUSER Gaëlle - GUERITTOT Geneviève - VALLAT Stéphanie

Mme EMONIN Claire a été nommée secrétaire.

Compte-rendu du 7 avril 2017 approuvé à l'unanimité.

.....

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Bois Agriculture**

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal qu'un lot de grumes a été vendu à 220 €, lors de la vente du 18 avril 2017.

**Voirie et Assainissement**

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise EPMS pour la reprise d'un regard rue derrière la Chapelle d'un montant de 882 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise EPMS.

**Aménagement du territoire**

**En cours :**

**PC modificatif :**

**M. et Mme DESANGLOIS Gérard** – 97 rue St Paul – Mathay – rue de la Chauillère - Maison d'habitation : Ajout de 2 rangs d'agglos supplémentaires dans le vide sanitaire et sur la partie garage, réhausse du toit de 2 rangs d'agglos

**DP :**

**DEMESMAY Mathieu** – 10 rue des Moulins à Vent – Construction d'une terrasse sur pilotis  
**BARBET Hervé** – 1 rue de la Laiterie – changement des fenêtres et portes et pose de volets roulants

**Retour :**

**DP :**

**BARBET Hervé** – 1 rue de la Laiterie – Isolation extérieure en bardage et pose de volets roulants -  
**REFUSÉ le 04 mai 2017**

**JOUFFROY Claude** – 4 route de Montenois – Création d'une véranda en aluminium – **ACCORDÉ le 27 avril 2017**

**BARNIER Pascal** – 4 rue de la Rigole – Réfection de toiture – **ACCORDÉ le 27 avril 2017**

**BASCH Myriam** – 4 rue de Lougres – Construction d'une piscine – **ACCORDÉ le 20 mai 2017**

CU :

**Me Pierre AMBLARD** – Derrière la Chapelle – répondu le 14 février 2017

**FORMÉ Claudine** – 1 Grande Rue – Derrière la Chapelle – répondu le 02 mai 2017

### **Environnement fleurissement**

Le responsable de la commission fait un point sur la plantation des fleurs du village réalisée le samedi 20 mai 2017. Il informe également le Conseil Municipal que les fontaines ont été nettoyées.

### **Animation**

Le responsable de la commission rappelle au Conseil Municipal que le lundi 29 mai 2017, un spectacle « à la lueur des contes » sera donné à la salle des Associations à 20h15 et propose de préparer une collation pour la fin de celui-ci.

### **TRAVAUX CIMETIERE**

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal les différents travaux à réaliser au cimetière communal.

#### Extension du columbarium

Le responsable de la commission fait part au Conseil Municipal que la première partie du columbarium est complète et que dans la seconde 5 places restent disponibles.

Il présente un projet d'extension pour lequel 3 entreprises ont été contactées, 2 ayant répondu.

La présentation et l'exposé du responsable entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise MUNIER pour un montant de 25 128.41 €HT soit 30 154.09 € TTC, permettant l'installation de cavurne « tradition ».

#### Toiture de l'entrée du cimetière

Le responsable de la commission présente un projet de réfection de la toiture de l'entrée du cimetière, plusieurs devis ont été demandés.

L'exposé du responsable entendu, le Conseil Municipal décide que ce projet de réfection de la toiture doit être « recadré » et que de nouveaux devis doivent être demandés afin de prendre une décision lors du prochain Conseil Municipal.

### **ECONOMIE D'ÉNERGIE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre des économies d'énergie, le responsable de la commission présente au Conseil Municipal le projet d'amélioration de l'éclairage public sur la commune. Ce programme permettra une économie de 33% avec un appareillage à 50 W. Une demande de subvention peut être faite auprès du SYDED avec un taux envisagé de 55.2 %.

Le responsable de la commission présente un devis de l'entreprise HAEFELI d'un montant de 9 702 €TTC.

L'exposé du responsable entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, de réaliser ces travaux et de monter le dossier de subvention auprès du SYDED.

### **ILLUMINATIONS**

Le responsable de la commission présente un projet d'illumination de Noël pour la commune. En effet, beaucoup de matériel est hors service et depuis 2008 aucun achat n'a été réalisé. 25 prises pour des décorations sont disponibles dans le village et il reste plus que 15 décorations à ce jour.

Le projet est d'installer 3 nouvelles prises (rue de Désandans, rue de Lougres et rue d'Echenans) et de réaliser l'achat de 10 guirlandes, 1 frise et 2 projecteurs à LED pour le temple.

L'exposé du responsable entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer l'achat des décorations de Noël à l'entreprise LEBLANC pour un montant de 7 973.83 € HT soit 9 568.59 € TTC.

## **QUARTIER LA CHAULIERE**

Le Maire fait un point sur l'avancement des travaux, ceux-ci devant reprendre le 12 juin 2017. 5 parcelles ont déjà été vendues, le permis de construire de la crèche a été déposé et celui pour le pôle scolaire devrait être déposé le 9 juin 2017.

## **PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents du service administratif et deux agents du service technique peuvent prétendre, avec un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, à un avancement de grade pour l'année 2017.

Il rappelle que lors de la réunion du 22 juin 2007, le Conseil Municipal a mis en place des ratios de nomination, soit de 50% des agents pourront être nommés par année civile par service.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit choisir par service quel agent sera nommé en 2017 et lequel le sera en 2018 et ainsi ouvrir le poste correspondant.

Le Maire présente un récapitulatif de l'ancienneté et du parcours des agents proposés.

*Service administratif :* deux employées au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe peuvent être nommées au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

L'exposé du Maire entendu et au vu des ratios fixés le 22 juin 2007, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 9 juin 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de proposer l'autre agent au CAP de novembre 2017, pour une nomination au titre de l'année 2018.

*Service technique :* deux employés au grade d'agent de maîtrise peuvent être nommés au grade d'agent de maîtrise principal.

L'exposé du Maire entendu et au vu des ratios fixés le 22 juin 2007, le Conseil Municipal, décide, à 7 voix pour et 2 abstentions, de supprimer un poste d'agent de maîtrise et de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 9 juin 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de proposer l'autre agent au CAP de novembre 2017, pour une nomination au titre de l'année 2018.

## **DURÉE D'AMORTISSEMENT**

Le Maire rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable impose des comptes d'acquisitions et d'amortissement.

Le champ d'application de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles s'applique pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

Cependant les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir certaines opérations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les durées d'amortissement suivantes pour :

- Les frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme : 10 ans,
- Les frais d'études non suivies de réalisations : 5 ans.
- Les subventions d'équipement : 5 ans.

Pour les autres immobilisations, le Conseil Municipal décide pour :

- Immobilisations incorporelles (logiciel) : 2 ans
- Immobilisations corporelles :
  - o Camions et véhicules industriels : 8 ans,
  - o Matériel informatique : 5 ans,
  - o Installations et appareils de chauffage : 15 ans,
  - o Equipements de garages et ateliers : 10 ans,
  - o Equipements des cuisines : 15 ans,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces durées d'amortissement et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 27 novembre 2015.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 50 € au Comice Agricole du Pays de Montbéliard qui aura lieu le 2 septembre 2017.

### **DIVERS**

Les permanences des élections législatives du 11 juin 2017 ont été modifiées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h20.

Le Maire, Ph. RINGENBACH